PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Journée Régionale eau potable et santé

REX Pollution au chrome et au nickel des captages Vau 1 et Vau 2 de Nogent (52)

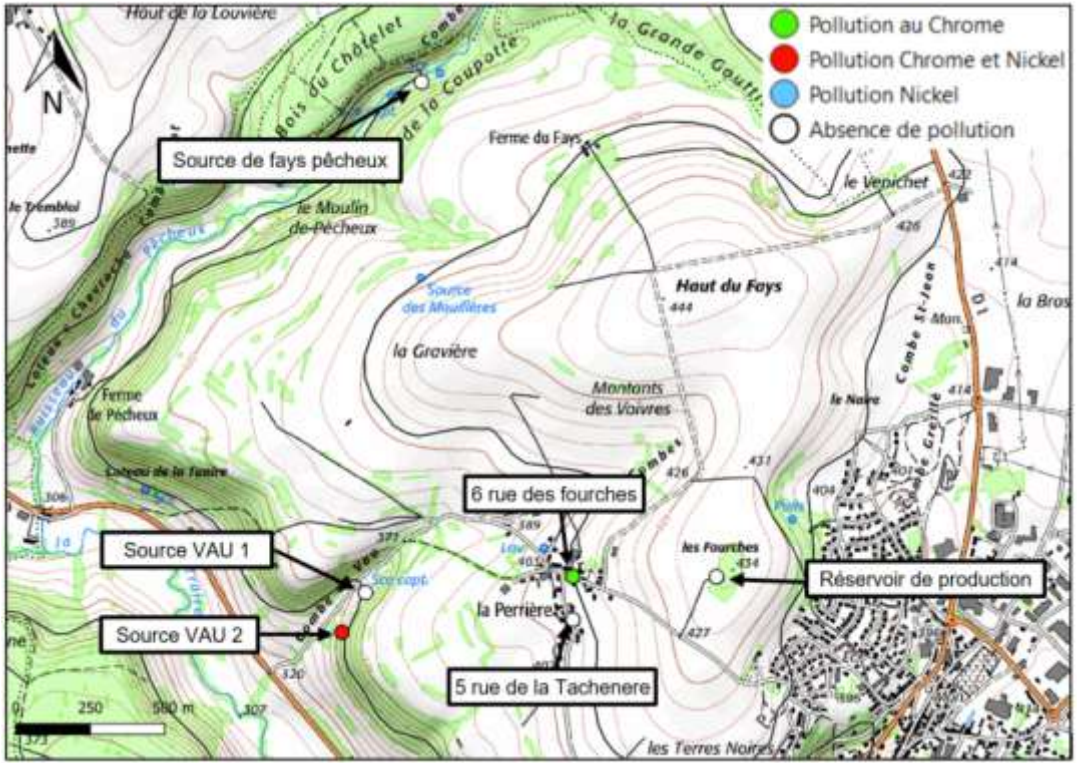
Emmanuel THIRY – Adjoint au Chef de l'unité départementale Aube/Haute-Marne, DREAL

Cynthia MICHEL – Ingénieur d'Etudes Sanitaires - Responsable Cellule Eaux, DD 52 de l'ARS Grand Est

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

1. Les faits

Début juillet 2022, la DREAL a été informée par l'ARS d'une pollution au Chrome et au Nickel impactant l'eau potable distribuée au hameau de la Perrière, à Nogent.



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Pourquoi l'inspection des installations classées (ICPE) de la DREAL ?

L'unité départementale des ICPE est une entité de la DREAL en département (ou en bi-départemental : Aube-Haute-Marne).

Elle regroupe les inspecteurs chargés du suivi des installations classées : Instruction des demandes d'autorisation, des cessations et des évolutions + inspection (police administrative)

En Haute-Marne : 5 inspecteurs pour environ 200 installations soumises à autorisation/enregistrement

Nogent : berceau de la coutellerie au 19ème Siècle et activité toujours très importante dans le travail des métaux (forge et traitement de surface).

La pollution des captages au Chrome et au Nickel laissait penser à une origine industrielle de cette pollution, qui pourrait être liée à une activité de traitement de surface (chromage de métaux) réalisées par l'industrie de la coutellerie à Nogent.

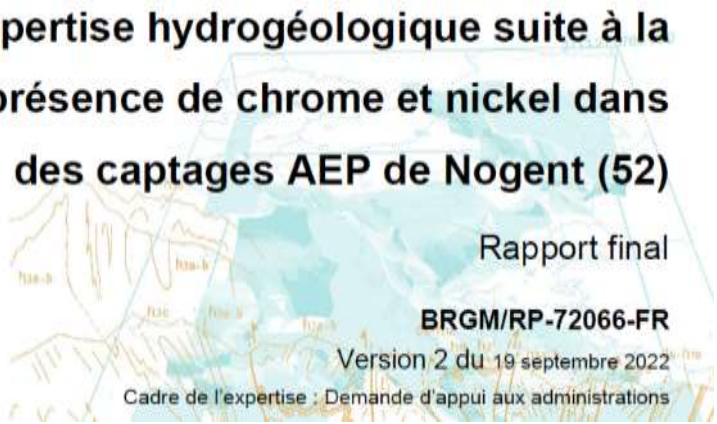


PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Le déroulement des actions engagées

Le 27 juillet 2022 une première expertise est demandée par la DREAL au BRGM.

Cette expertise dont les conclusions ont été remises le 5 août 2022, a conclu à l'impossibilité de localiser la source de pollution par manque d'information sur le contexte hydrogéologique sur le secteur et à la nécessité d'engager des actions complémentaires.



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Le déroulement des actions engagées

25 août 2022 : Visite d'inspection sur 3 sites de potentiels sites illégaux de dépôts ou de traitements de surface

Aucune trace de déchets pouvant être à l'origine de la pollution n'a été détectée lors de cette visite.





PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Le déroulement des actions engagées

Le 1er décembre 2022, une réunion a été organisée par la Préfecture avec les services de l'État, les collectivités (Mairie de Nogent et agglomération de Chaumont) et le délégataire (Suez) avec l'objectif de partager les premières actions réalisées et de présenter les actions que la DREAL comptait engager.

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Le déroulement des actions engagées

Début 2023, la DREAL a :

- diligenté une seconde série de visites d'inspection dans des sites « existants » (en exploitation, en cours de cessation d'activité ou ayant cessé leur activité) connus pour utiliser ou avoir utilisé ces « éléments métalliques » dans le nogentais. L'objectif de cet état des lieux était de vérifier, par des visites de site, si ces anciens sites, pollués pour la plupart, n'avaient pas fait l'objet de travaux récents qui auraient conduit à l'exportation et au dépôt de gravats dans des conditions non conformes,







- mandaté le BRGM pour mener une étude approfondie de la zone. Les conclusions de cette étude, rendues en février 2024 indiquent que l'origine de la pollution se situe dans une zone d'environ 0,5 km^2 en amont du captage VAU2.

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

2. Le déroulement des actions engagées

Les conclusions de cette seconde étude, rendues le 6 février 2024 ont été présentées et débattues lors d'une réunion organisée le 15 avril 2024 par la Préfecture en présence de Mme Nédélec, Sénatrice de la Haute-Marne, du Maire de Nogent, de la Communauté d'agglomération de Chaumont et des services de l'État (préfecture, DDT, ARS et UD DREAL). Le délégataire était également convié à cette réunion.

2. Le déroulement des actions engagées

. Elles précisent :

- La pollution semble être ponctuelle et la localisation de la source de la pollution est supposée être en amont du captage Vau 2.
- Pour affiner la localisation de la pollution, il est recommandé de poursuivre avec des limites de quantifications adaptées sur deux points plus distants les polluants, afin notamment d'évaluer l'emprise spatiale du panache et de s'assurer de l'absence de nickel et de chrome a l'état de trace dans les eaux.

Le BRGM recommande en outre de poursuivre le suivi qualitatif des eaux des captages VAU 1 et VAU 2, afin de s'assurer de l'atténuation des concentrations.

Le suivi des captages continue et tend à monter une décroissance des taux de contamination.

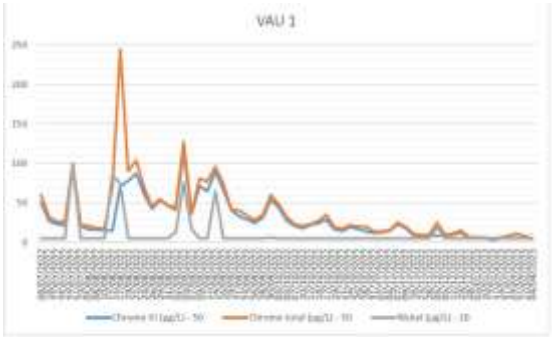


Figure 5 – Courbe des concentration en chrome et en nickel au droit du captage VAU 1

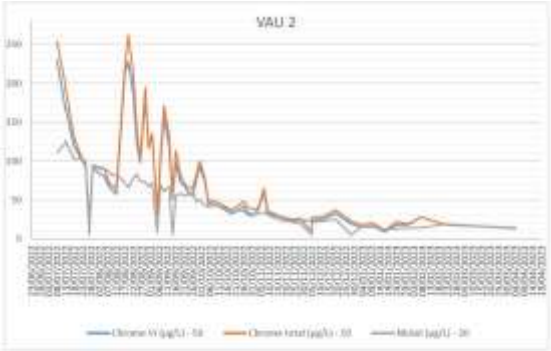


Figure 6 – Courbe des concentration en Chrome et en Nickel au droit du captage VAU 2

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

3. Le rôle de l'ARS dans la gestion de la pollution

- Détection de la non-conformité : contrôle de routine du 29/06/2022 → l'ARS met en évidence une Forte teneur en chrome total (871 µg/L pour une limite à 50 µg/L), et en Nickel (76 µg/L pour une limite à 20 µg/L) → **Restriction immédiate de l'usage de l'eau pour les captages concernés.**

- Information et coordination des acteurs : Transmission rapide des résultats à Suez, DDT, DREAL, → **L'ARS joue son rôle de vigie sanitaire et de coordination inter-services.**

- Pilotage du suivi sanitaire renforcé : Mise en place d'un suivi analytique :3 analyses/semaine, puis allègement progressif à 2 analyses/ mois. → **garantie de la surveillance continue de la qualité de l'eau et l'évaluation du risque sanitaire.**

- Mesures de protection de la population: **Déconnexion** des captages Vau 1 et Vau 2 du réseau public.

- Point de situation au 29/09/26: Vau 1 est conforme depuis début 2025, Vau 2 à des taux fluctuants (dernière analyse nickel 20µg/L) → **Les deux captages restent déconnectés du réseau et suivi renforcé toujours en cours**

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Merci de votre attention